



WORLD BANK GROUP



HEALTH TAXES IN WEST AFRICA

PROGRÈS DANS LA RÉFORME DES DIRECTIVES FISCALES SUR LE TABAC DE LA CEDEAO ET DE L'UEMOA

Pr. Abdoulaye Diagne

Consortium pour la Recherche Economique et Sociale



PLAN

01.

Historique des réformes des directives de la CEDEAO et de l'UEMOA

02.

Rôle du CRES dans l'appui aux commissions économiques régionales en matière d'analyse et de recherche

03.

Manque d'harmonisation entre les directives de la CEDEAO et de l'UEMOA, et comment combler l'écart entre elles

HISTORIQUE DES RÉFORMES DES DIRECTIVES DE LA CEDEAO ET DE L'UEMOA

2009



- **Analyse de la situation du tabac au Sénégal.**
- Préparation d'un **projet de loi** sur le tabac en 2010, adopté en 2014 par le parlement.
 - Mais la fiscalité du tabac n'est pas prise en compte dans la loi.
- Nécessité d'agir au niveau régional pour modifier la fiscalité du tabac.

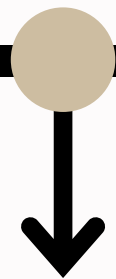
2011



- Elaboration de **profils pays** sur l'économie du tabac dans chacun des quinze Etats membres de la CEDEAO

HISTORIQUE DES RÉFORMES DES DIRECTIVES DE LA CEDEAO ET DE L'UEMOA

2012



- Organisation de **quinze (15) ateliers nationaux de validation** des profils pays.

2013



Conférence régionale à Ouagadougou sur la fiscalité du tabac en Afrique de l'Ouest qui a donné **mandat au CRES** d'élaborer :

- **Un document de plaidoyer** fournissant aux dirigeants ouest africains des arguments en faveur de la taxation du tabac, en s'appuyant sur :
 - *Les résultats des ateliers nationaux et régional sur les profils des pays ouest africains ;*
 - *Les faits probants tirés de la littérature internationale.*
- Un **projet de directive régionale** sur la fiscalité du tabac.

HISTORIQUE DES RÉFORMES DES DIRECTIVES DE LA CEDEAO ET DE L'UEMOA

Juillet 2014



- Réunion des **comités d'experts nationaux** des 15 pays de la CEDEAO et de l'UEMOA à Abidjan pour examen de la nouvelle directive régionale sur la fiscalité du tabac ; validation du projet de directive par les experts nationaux.


Juillet 2014



- Réunion d'un **groupe de parlementaires régionaux** de la CEDEAO et de l'UEMOA à Abidjan pour un **plaidoyer** en faveur de l'adoption du projet de directive validé par les deux comités nationaux d'experts.

HISTORIQUE DES RÉFORMES DES DIRECTIVES DE LA CEDEAO ET DE L'UEMOA

Décembre 2017

- 
- Les chefs d'Etats des pays membres de la CEDEAO ont adopté une directive régionale sur les produits du tabac. Les huit chefs d'Etats membres de l'UEMOA ont aussi adopté une directive régionale sur le tabac.

RÔLE DU CRES DANS L'APPUI AUX COMMISSIONS EN MATIÈRE D'ANALYSE ET DE RECHERCHE

Recherche

Le plaidoyer et l'appui technique du CRES pour l'adoption d'une directive régionale sur le tabac plus forte ont toujours été nourris par des recherches continues sur les 15 pays de l'Afrique de l'Ouest.

Exemples de travaux :

- Relation entre augmentation des taxes et consommation de tabac dans le contexte des pays de l'Afrique de l'Ouest ;
- Pratiques de la taxation en Afrique de l'ouest et en Afrique centrale ;
- Déterminants de la demande et de la durée de consommation de tabac : Application au Sénégal et au Nigéria ;
- Finances publiques et taxation du tabac en présence de variétés de marques : théorie et application au Sénégal et au Nigeria ;
- La directive de la CEDEAO sur la fiscalité des produits du tabac : effets potentiels sur les prix, les recettes fiscales et la santé des populations.

RÔLE DU CRÉS DANS L'APPUI AUX COMMISSIONS EN MATIÈRE D'ANALYSE ET DE RECHERCHE

Suivi de l'application des directives régionales

- **Organisation** d'une Conférence régionale de renforcement de capacités en faveur d'une application effective des directives c/dir.1/12/17 CEDEAO et n°01/2017/cm/UEMOA du 22/12/17 harmonisation du droit d'accises sur les produits du tabac dans les états membres, août 2021 ;
- **Rapports** sur la mise en œuvre des deux directives de la CEDEAO en 2020 et 2024
- **Plaidoyer** pour l'harmonisation des deux directives régionales sur la fiscalité du tabac en partenariat avec Tax justice Network Africa (TJNA) et Forum Civil - Sénégal, 2024 (**en cours**).

Production d'outils

Développement d'outils pour faciliter l'application coordonnée de la directive de la CEDEAO, notamment :

01

Un **document** sur le fonctionnement du comité nationale de suivi validé par la conférence régionale de 2021 ;

02

La construction d'un **modèle de simulation** appelé SimTaxCEDEAO ou SimTaxECOWAS qui permet de déterminer les hausses nationales de taxes nécessaires pour atteindre l'objectif régional de part des taxes dans le prix de vente du paquet de cigarettes.

HARMONISATION ENTRE LES DIRECTIVES DE LA CEDEAO ET DE L'UEMOA

Contenu des deux directives

UEMOA

- Fixation d'un taux plancher de 50% ;
- Fixation d'un plafond de 150%.

CEDEAO

- Fixation d'un plancher de 50% de taxe ad valorem ;
- Introduction d'une taxe spécifique de 0,02 dollar américain par tige de cigarette (0,40 dollar par paquet) et de 20 dollars américains par kg pour les autres produits du tabac ;
- Une évaluation des impacts de la hausse des taxes sur la consommation de tabac menée tous les trois ans.

HARMONISATION ENTRE LES DIRECTIVES DE LA CEDEAO ET DE L'UEMOA

Absence d'harmonisation entre les directives de la CEDEAO et de l'UEMOA

Au départ, le **même projet** de directive régionale soumis aux deux commissions régionales.

La directive adoptée par les chefs d'Etat de l'UEMOA était la même que celle adoptée quelques jours plus tôt par les chefs d'Etat de la CEDEAO.

Sous **l'influence de l'industrie du tabac**, qui a agi à travers deux pays, la commission de l'UEMOA a modifié la directive adoptée par les chefs d'Etat. La **taxe spécifique** est **supprimée**. Un **plafond** est fixé au taux ad valorem.

HARMONISATION ENTRE LES DIRECTIVES DE LA CEDEAO ET DE L'UEMOA

Absence d'harmonisation entre les directives de la CEDEAO et de l'UEMOA

L'application des deux directives **pose des problèmes** :

- **Différences** dans leurs contenus ;
- Dans chaque union économique régionale :
 - **Non coordination** des décisions de hausse des taxes prises par les Etats ;
 - **Absence d'une règle** permettant de déterminer la hausse des taxes requise sur un horizon déterminé au niveau régional et dans chaque pays membre ;
 - **Absence d'instruments essentiels** à l'application coordonnée des directives dans chaque union régionale ;

HARMONISATION ENTRE LES DIRECTIVES DE LA CEDEAO ET DE L'UEMOA

Comment combler l'écart entre les deux directives régionales ?

- **Persuasion**

- Amener les deux commissions régionales à réunir un comité **conjoint d'experts** pour aligner les deux directives sur les standards internationaux ;
- Plaidoyer auprès des gouvernements des pays membres pour une harmonisation des deux directives ;
- Susciter la création d'une commission nationale et de comités nationaux pour le suivi de l'application des directives ;

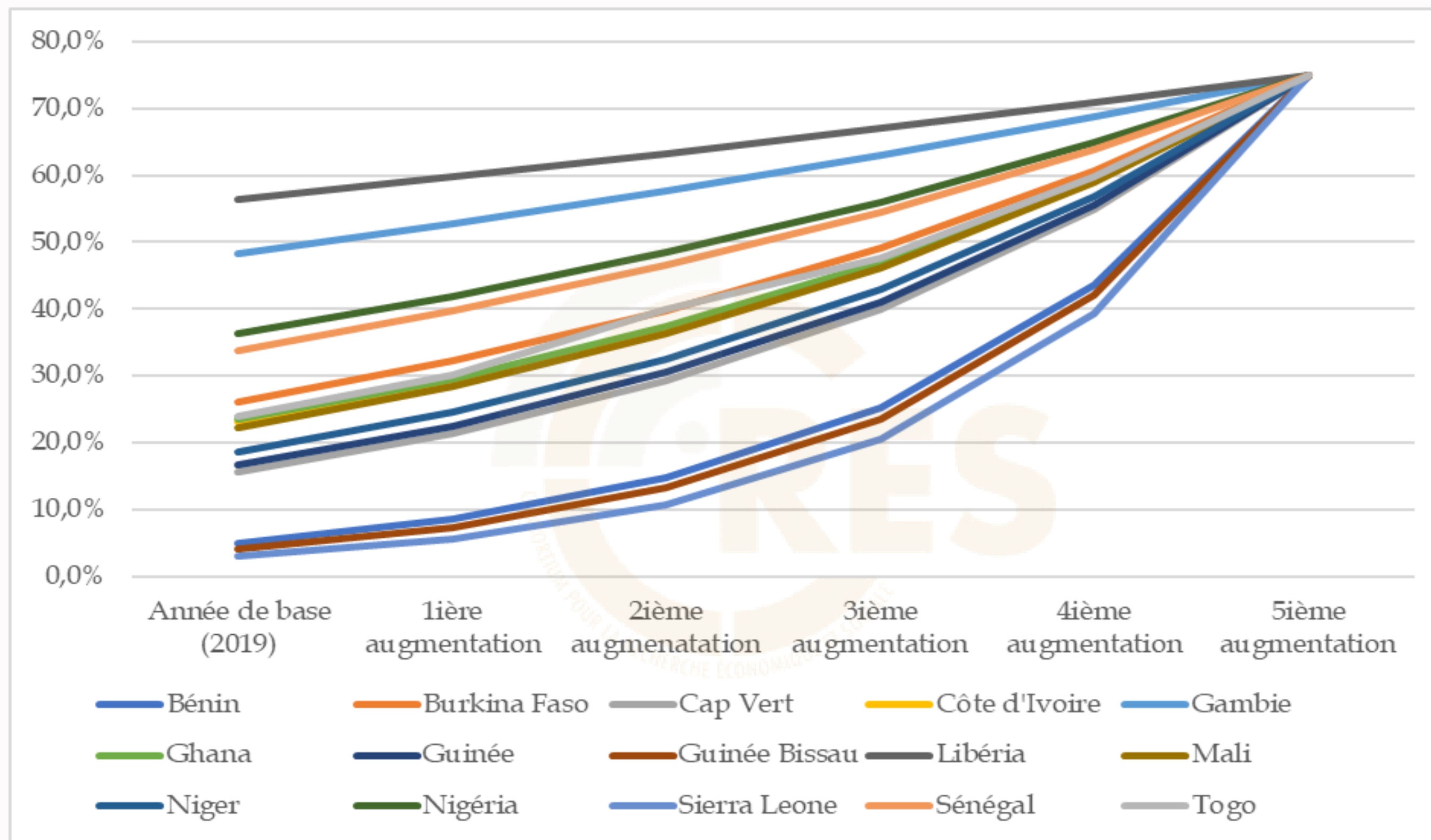
- **Définition d'un mécanisme (règle) de détermination des hausses de taxe aux niveaux régional et national**

HARMONISATION ENTRE LES DIRECTIVES DE LA CEDEAO ET DE L'UEMOA

Question non abordée dans les deux directives

- Une solution avait été proposée dans le projet de directive soumis au comité des experts nationaux des 15 pays qui l'avait examiné, mais elle n'a pas été retenue.
- Plusieurs options sont possibles :
 - Ajuster les prix des produits du tabac à la hausse du revenu nominal dans chaque pays?
 - Atteindre sur un horizon déterminé l'objectif de l'OMS qui fixe à 75% au minimum la part des taxes dans le prix de vente du paquet de cigarettes ?
- On aurait une convergence progressive vers des hausses de taxes et des prix des produits du tabac (Graphique 1).

Graphique 1. Evolution de la part de taxe totale dans le prix de vente au détail d'un paquet de 20 cigarettes dans les pays de la CEDEAO



Source : A. Diagne et alii, Economie du tabac en Afrique de l'Ouest et du Centre, 2024, Editions L'Harmattan Sénégal.

08/10/2024



MERCI